



## MOTO CLUB VALLEE DE LA BRUCHE

### REGLEMENT PARTICULIER Motocross du 16 mai 2010

#### PRESCRIPTION DU REGLEMENT NATIONAL ANNEXE "D"

DATE	16 mai 2010	
LIEU	circuit de la Râpe à 67420 BOURG-BRUCHE	
PISTE	longueur 1700 mètres - largeur 7 mètres	
CAPACITE	Catégorie Promo	35 coureurs
	Catégorie Trophée	35 coureurs
	Championnat d'Alsace Lorraine 85 cc	35 coureurs
	Championnat d'Alsace-Lorraine MX 1	35 coureurs
	Championnat d'Alsace Lorraine MX 2	35 coureurs
	Kids A	20 coureurs
ENGAGEMENTS	Après de la Commission de motocross	
CONTROLES	Administratifs et Techniques : le 16 mai 2010 de 07h00 à 09h00	
N° de COURSE	Pendant les essais, les machines devront être munies des plaques numérotées réglementaires qu'elles porteront pendant la course. Avant chaque départ, celles-ci devront être lisibles et propres.	

*Les casques devront répondre aux normes européennes E et comporter un numéro de série commençant par 05. Aucun manquement à cette règle ne sera admis par la Commission Technique lors des vérifications. Conformément aux strictes prescriptions de la F.F.M., les motos dont le bruit sera, lors du contrôle technique, supérieur à 96 db à 11 m/s seront éliminées. Un contrôle pourra être effectué à tout moment et même au terme de la compétition par la Commission Technique avec les mêmes conséquences à posteriori*

ESSAIS	Suivant horaires fixés par la LMRA		
PANNEAUTAGE	Accès piste uniquement avec licence F.F.M. "assistance pilote" ou supérieure, à condition de rentrer avec le pilote		
CATEGORIES	Promo et Trophée	2 manches	15 mn + 1 tr
	Championnat d'Alsace Lorraine 85 cc	2 manches	15 mn + 1 tr
	Championnat d'Alsace-Lorraine MX 1 et MX 2	2 manches	20 mn + 1 tr
	Kids A	2 manches	8 mn + 1 tr
CLASSEMENT	En Championnats d'Alsace-Lorraine, le classement se fera à chaque manche selon les règlements. Ni coupe, ni trophée ne seront attribués en cas d'absence du pilote à la remise des prix		
RECLAMATIONS	Toute réclamation devra être, sous peine d'irrecevabilité, faite par écrit et remise au Directeur de Course dans la demie heure qui suit l'affichage des résultats, accompagnée de la somme de 75 € qui ne sera remboursée que si son bien-fondé est reconnu. Somme de 75 € en cas de nécessité de démontage d'un moteur 2 temps, et 150 € pour un moteur 4 temps		
ASSURANCE	Conforme à la législation en vigueur : Compagnie AGF		
OFFICIELS	Directeur de Course	Jacques GASSERT – OFF 011094	
	Président du Jury	Serge THOMANN – OFF 078190	
	Commissaires sportifs	Roland BOSSONG - OFF 004591	
		Thierry POMMIER – OFF 037500	
	Contrôle Technique	Jean Pierre LAPEYRADE – OFF 014441	
Chronométrage	Ligue de Lorraine		

VISA L.M.R.A. :

VISA F.F.M. :

M.C.V.B. :